



**Délégation générale de l'Urbanisme, de
l'Aménagement et de l'Habitat**

Direction des Grands Projets

Accord-cadre de prestations de conseil
juridique, financier, technique et
programmatisque pour la réalisation de
projets structurants

-

Bordereau des prix unitaires

**Lot 1 : Prestations de conseil juridique et
financier**

N° de la consultation : 2018_42104_0013

Procédure de passation : procédure adaptée

ACCORD-CADRE DE CONSEIL POUR LA REALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS
BPU – Lot 1

Pour l'analyse des offres, la Ville de Marseille ne prendra en compte que les seuls cadres-type transmis aux candidats. Les candidats ne sont donc pas autorisés à modifier la structure des tableaux, ni à y rajouter ligne ou colonne, afin d'assurer une bonne comparabilité des offres et donc un traitement équitable des candidats.

Dans l'hypothèse où les candidats transmettent à l'appui de leur offre des cadres distincts, sous quelque forme que ce soit, ces cadres ne feront l'objet d'aucune analyse.

Les offres doivent obligatoirement être libellées en euros.

L'émission des bons de commande se fera sur la base des prix unitaires suivants :

Nature de la prestation	Prix unitaire (en €HT)	
	Conseil juridique	Conseil financier
Participation à une réunion d'une durée de 2 heures (inclus déplacement et compte-rendu)		
Participation à une réunion d'une durée de 1 jour (inclus déplacement et compte-rendu)		
Rédaction d'une note de synthèse en cabinet en 1 jour		